
	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation (RIO)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Février 2019

REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION

FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS DE TRONC COMMUN

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation (RIO)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Février 2019

1. Finalité

Ce référentiel d'organisation a pour finalité la description des modalités d'organisation de la formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA) dans les domaines d'activité suivant :

- Secours à personnes (SAP)
- Incendie (INC)
- Opérations diverses (DIV)
- Secours routiers (SR)
- Feux de forêt (FDF)

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires (notamment ses articles 8 et 9) et l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels (notamment ses articles 10 et 11).

La FMPA des spécialités est décrite dans les REAC et dans les règlements fonctionnels correspondants toutefois le risque feux de forêt étant reconnu comme risque courant sur le département celui-ci est donc intégré dans ce RIO.

2. Description

La FMPA a pour objet la préservation et l'amélioration des compétences du sapeur-pompier. Elle est issue d'une analyse des besoins de formation.

Elle est dispensée sur le temps de garde, d'astreinte ou en période de formation bloquée.

3. Besoin de formation

Définition : le besoin de formation est l'écart entre les compétences actuelles des sapeurs-pompiers et celles qui sont requises pour réaliser une mission.


L'identification des besoins de formation consiste à mesurer cet écart, c'est-à-dire à cerner les compétences à acquérir ou à améliorer chez les sapeurs-pompiers.

Ce besoin peut être identifié :

- par le sapeur-pompier à la suite de la mise en application de ses compétences durant ses missions.
- par le service à la suite :
 - d'une analyse du travail
 - de la mise en place de nouvelles techniques et/ou matériels modifiant les conditions de travail des sapeurs-pompiers
 - d'une obligation réglementaire
 - d'un projet de changement d'organisation

A partir de ces besoins les FMPA sont organisés en deux parties :

- Une partie départementale avec des thèmes et des durées définis par le service
- Une partie CIS avec des thèmes au choix définis par le chef de CIS

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation (RIO)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Février 2019

4. FMPA départementale

Les contenus sont rédigés et validés par le bureau formation en lien avec les responsables des FOS ou FTS concernés.

Ceux-ci doivent faire apparaître :

- l'objectif de la demande,
- les compétences visées,
- le public concerné,
- la durée estimée,
- l'organisation souhaitée.

Ils feront l'objet d'une diffusion via la plateforme de formation à distance du SDIS.

5. FMPA CIS


Les contenus sont rédigés par le chef CIS.

Chaque chef de CIS doit organiser cette FMPA à partir :

- d'une demande individuelle ou collective de ses sapeurs-pompiers,
- du service formation du CIS,
- d'une intervention ayant entraînée une difficulté de mise en œuvre des compétences ou qui nécessite un partage d'expérience,
- d'un besoin spécifique, une nouveauté technique ou matérielle.

6. Répartition des domaines d'activités

Domaines d'activités	Niveau opérationnel	FOS/FTS
Secours à personnes	Equipier (EQU)	FTS SAP
Incendie	Chef d'équipe (CE)	FTS INC
Opérations diverses	Chef d'agrès 1 équipe (CA 1E)	FTS INC
Secours routiers	Chef d'agrès tout engin (CA TE)	FTS SAP
Feux de forêt	FDF 1 FDF 2	BFOR
	FDF 3 FDF 4	FOS FDF
Tous domaines de tronc commun	Chef de groupe (CDG) Chef de colonne (CDC) Chef de site (CDS)	FTS GOC


	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation (RIO)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Février 2019

7. Volume horaire annuel

A. Sapeurs-pompiers volontaires

FMPA	Domaine	Niveau	Durée	Observations	
Départementale	SAP	EQU CE CDA 1E CA TE CDG	8 h réparties judicieusement tout au long de l'année	Réalisée principalement sur la zone géographique du CIS	
	SR ¹	EQU CE CDA 1E CA TE CDG	8 h réparties judicieusement tout au long de l'année		
	INC	EQU CE CDA 1E CA TE CDG	8 h réparties judicieusement tout au long de l'année	Réalisée sur la zone géographique du CIS ou au plateau technique ou au caisson incendie suivant les besoins	
	FDF		EQU CE CDA 1E CA TE	4 h	Réalisée principalement sur la zone géographique du CIS
			FDF 3	4 h	8 h tous les deux ans
			FDF 4	8 h	16 h tous les deux ans
	Tous domaines		CDG	4 h	8 h tous les deux ans
			CDC	8 h	
CIS	Tous domaines	EQU CE CDA 1E CA TE CDG	Volume horaire moyen par agent : 12 h CIS SR 20 h CIS non SR	Réalisée principalement sur la zone géographique du CIS 4h de FMPA serviront à maintenir les emplois liés aux opérations diverses. 2 h de FMPA serviront à maintenir l'emploi de nacellier pour les CIS dotés de MEA.	

¹ pour les CIS spécialisés SR

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation (RIO)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Février 2019

B. Sapeurs-pompiers professionnels

FMPA	Domaine	Niveau	Durée	Observations
Départementale	SAP	EQU CE CDA 1E CA TE CDG	8 h	Réalisée sur du temps de formation • CTA/CODIS 24 h « temps de formation » pour SAP/SR/INC
	SR		8 h	
	INC		8 h	
	FDF	EQU CE CDA 1E CA TE	4 h	8h dans les CIS de mixité pour le FDF
	Adaptation aux risques locaux	EQU CE CDA 1E CA TE	4 h	Le contenu est défini en fonction des besoins du CIS
	Tous domaines		CDG	4 h
CDC CDS			8 h	
CIS	Tous domaines	EQU CE CDA 1E CA TE CDG	1 h par jour de garde active	4 h de FMPA réalisées lors des manœuvres de la garde serviront à maintenir les emplois liés aux opérations diverses. 2 h de FMPA serviront à maintenir l'emploi de nacellier pour les CIS dotés de MEA.

8. Maintien dans l'activité ou dans l'emploi


Le maintien dans l'activité ou dans l'emploi est conditionné d'une part :

- par la réalisation complète de la FMPA départementale
- par la participation à la FMPA CIS suivant les besoins du sapeur-pompier et en accord avec le chef de CIS.

La FMPA réalisée permet de maintenir autant l'emploi professionnel que l'activité volontaire.

9. Organisation et suivi

Les FMPA sont organisées et planifiées par le chef de CIS en lien avec le chef de compagnie.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation (RIO)	Création : Novembre 2018
	Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC)	Mise à jour : Février 2019

Elle doit faire l'objet d'une traçabilité individuelle dans le logiciel de formation.

10. Formateurs

La FMPA se déroulent sous la responsabilité d'un accompagnateur de proximité pour 4 à 6 sapeurs-pompiers sauf pour la FMPA départementale SAP qui se déroule sous la responsabilité d'un formateur premier secours.

11. Moyens logistiques

Les moyens logistiques sont définis en fonction des thèmes de FMPA.

12. Lieux de formation

- CIS,
- plateau technique si besoin,
- caisson incendie si besoin,
- sur site réel en fonction des MSP.

13. Déroulement pédagogique

Les FMPA peuvent se dérouler via:

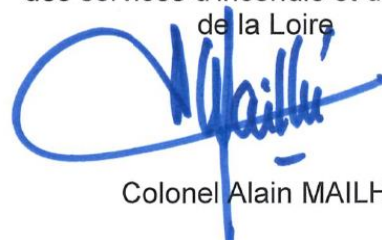
- des mises en situation professionnelles,
- des ateliers pédagogiques personnalisés,
- des retours d'interventions ou d'expériences.

Les mises en situations professionnelles permettent d'évaluer les compétences détenues par le sapeur-pompier en les contextualisant à une situation opérationnelle au plus proche de la réalité.

Les ateliers pédagogiques personnalisés permettent de délivrer une séquence pédagogique adaptée au besoin du sapeur-pompier.

Les retours d'expériences permettent d'analyser post-opération une intervention soit par l'équipage seul soit en collectif dans le but d'échanger et d'améliorer les pratiques professionnelles.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire



Colonel Alain MAILHÉ